

- Règlement
- Politique
- Pratique de gestion

Approbation : Conseil des commissaires  
Résolution : C-3571-91  
Responsable : Direction générale  
Date d'approbation : 5 mars 1991  
Date d'entrée en vigueur : 5 mars 1991  
Date prévue de révision : Au besoin  
Date d'annulation :  
Date de l'avis public préalable : N/A  
Date de l'avis public d'adoption : N/A

**Liste des écrits de gestion remplacés :**

**Consultations effectuées :**

**Date des amendements : N/A**

## LA PHILOSOPHIE DE GESTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

La gestion de la Commission scolaire Pierre-Neveu s'appuie sur des valeurs qu'elle nomme et promeut: **la transparence, la responsabilisation, la cohérence et la rigueur, le respect et l'équité.** Le plan d'organisation véhicule ces valeurs.

La Commission scolaire Pierre-Neveu reconnaît que, **l'étudiant** jeune ou adulte et la qualité des services offerts se situent au **centre de ses préoccupations.**

Notre organisation favorise une **philosophie de gestion participative** des écoles et des services, la contribution de nos ressources humaines dans l'atteinte de nos objectifs étant jugée essentielle.

Cette gestion mise sur des communications claires et adaptées à tous les niveaux de l'organisation, sur l'implication du personnel sur les questions qui le concernent, sur un plan d'organisation simple où les zones de responsabilités sont bien définies.

Notre structure d'organisation favorise l'établissement du meilleur équilibre entre:

- la **satisfaction des besoins** prioritaires de notre **clientèle**;
- les **exigences et contraintes** de l'organisation;
- les **désirs et intérêts des individus** travaillant dans l'organisation.

Cet équilibre se retrouve dans les dimensions politiques et administratives, en respectant une distinction entre la sphère politique (détermination des politiques, des orientations et des objectifs par des membres du Conseil) et la sphère administrative (détermination des moyens pour l'atteinte des objectifs fixés: responsabilité de la direction générale avec les gestionnaires).

Notre plan d'organisation permet à la commission scolaire de réaliser sa mission et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés, dans le respect des lois et des règlements qui la concernent. Les individus qui acceptent de travailler à la Commission scolaire Pierre-Neveu acceptent aussi de contribuer aux objectifs de l'unité dans laquelle ils évoluent.

Le plan d'organisation favorise la **décentralisation administrative et l'imputabilité des intervenants.** C'est au Conseil des commissaires que le personnel, via la structure hiérarchique, est imputable des résultats obtenus.

Le plan d'organisation favorise l'utilisation de **mécanismes de coordination** entre les intervenants, afin de permettre un échange d'information, un climat sain, un unité et une souplesse de gestion. Il facilite les ajustements périodiques nécessaires.

Notre organisation développe chez son personnel un **sentiment d'appartenance et une fierté communicative** d'y travailler. Elle favorise la créativité, le professionnalisme chez son personnel.